

Projet de loi instaurant une pension libre complémentaire pour les travailleurs salariés et portant des dispositions diverses en matière de pensions complémentaires, n° [3356](#)

Après avoir permis à tous les indépendants (qu'ils soient en personne physique ou en société) de se constituer une pension complémentaire, après avoir pris l'engagement d'instaurer une pension complémentaire pour les contractuels du fédéral, après avoir créé un incitant pour le développement au niveau local de pension complémentaire pour les contractuels, il convient à présent d'apporter une solution pour les travailleurs qui ne se constituent toujours pas une pension complémentaire ou ne se constituent une pension complémentaire que d'un montant limité.

Tel est l'objet du présent projet qui vise à permettre aux travailleurs salariés de se constituer une pension complémentaire lorsqu'au cours de la période de référence, aucune pension complémentaire n'a été constituée ou uniquement une pension complémentaire n'atteignant pas 3 % du salaire de référence ou un minimum de 1 600 EUR. C'est le travailleur salarié qui prend l'initiative de conclure une convention de pension avec l'organisme de pension de son choix. L'employeur a pour seule obligation de retenir les contributions personnelles du travailleur sur la rémunération nette de ce dernier et de les verser à l'organisme de pension.

Les avantages fiscaux seront les mêmes que ceux applicables aux contributions personnelles des travailleurs dans les régimes de pension complémentaire instaurés par les employeurs.

[Lire la discussion](#)

Le projet de loi n° 3356 est adopté par 78 voix contre 49 et 4 abstentions

Vote nominatif : 003

Oui	078
-----	-----

Beke Wouter, Bellens Rita, Bogaert Hendrik, Bracke Siegfried, Burton Emmanuel, Buysrogge Peter, Calomne Gautier, Capoen An, Carcaci Aldo, Cassart-Mailleux Caroline, Ceysens Patricia, Chastel Olivier, Clarinval David, De Coninck Inez, de Coster-Bauchau Sybille, Dedecker Peter, Degroote Koenraad, Demon Franky, De Roover Peter, Deseyn Roel, De Wever Bart, De Wit Sophie, D'Haese Christoph, Dierick Leen, Dumery Daphné, Flahaux Jean-Jacques, Foret Gilles, Friart Benoît, Gabriëls Katja, Galant Isabelle, Gantois Rita, Grosemans Karolien, Heeren Veerle, Jadin Katrin, Janssen Werner, Janssens Dirk, Klaps Johan, Lachaert Egbert, Lahaye-Battheu Sabien, Lanjri Nahima, Lijnen Nele, Luykx Peter, Metsu Koen, Miller Richard, Muylle Nathalie, Piedboeuf Benoît, Pivin Philippe, Schepmans Françoise, Scourneau Vincent, Smaers Griet, Smeyers Sarah, Somers Ine, Spooen Jan, Terwingen Raf, Thiéry Damien, Thoron Stéphanie, Uyttersprot Goedele, Van Biesen Luk, Van Camp Yoleen, Van Cauter Carina, Vandenput Tim, Vandeput Steven, Van der Donckt Wim, Van de Velde Robert, Van Hoof Els, Van Mechelen Dirk, Van Peel Valerie, Van Peteghem Vincent, Van Quickenborne Vincent, Van Rompuy Eric, Van Vaerenbergh Kristien, Vercamer Stefaan, Vercammen Jan, Verherstraeten Servais, Vermeulen Brecht, Wilrycx Frank, Wollants Bert, Yüksel Veli

Non	049
-----	-----

Ben Hamou Nawal, Bonte Hans, Brotcorne Christian, Caprasse Véronique, Casier Youro, Chabot Jacques, Cheron Marcel, Corthouts Michel, Daerden Frédéric, De Coninck Monica, Dedry Anne, de Lamotte Michel, Delannois Paul-Olivier, Delizée Jean-Marc, Delpérée Francis, Detiège Maya, Devin Laurent, Di Rupo Elio, Dispa Benoît, Fernandez Fernandez Julie, Fonck Catherine, Geerts David, Gilkinet Georges, Goffinet Anne-Catherine, Grovonius Gwenaëlle, Hedebouw Raoul, Hellings Benoît, Henry Olivier, Jiroflée Karin, Kir Emir, Kitir Meryame, Laaouej Ahmed, Lalieux Karine, Lutgen Benoît, Maingain Olivier, Mathot Alain, Onkelinx Laurette, Pehlivan Fatma, Schlitz Sarah, Senesael Daniel, Temmerman Karin, Thiébaud Eric, Van der Maelen Dirk, Van Hecke Stefaan, Van Hees Marco, Vanvelthoven Peter, Vuye Hendrik, Winckel Fabienne, Wouters Veerle

Abstentions	004
-------------	-----

Dewinter Filip, Frédéric André, Pas Barbara, Penris Jan